



Géolandes

Syndicat Mixte pour la sauvegarde
et la gestion des étangs landais
Conseil général des Landes
Direction de l'Environnement
23, rue Victor Hugo
40025 Mont de Marsan Cedex

Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais



Photo de Une : Etang d'Aureilhan - Crédits photo : L. Fournier - A. Zuazo/CG40 - Conception/impression : CG40 - 01/2014

Président :

Xavier FORTINON
Vice-Président du Conseil général
Conseiller général du canton de Mimizan

Contacts :

Lionel FOURNIER
Tél : 05 58 05 40 54
Mél : lionel.fournier@cg40.fr
Andoni ZUAZO
Tél : 05 58 05 40 40 – poste 87.52
Mél : andoni.zuazo@cg40.fr
Chloé ALEXANDRE (animatrice SAGE)
Tél : 05 58 05 41 52
Mél : chloe-alexandre.geolandes@cg40.fr



Géolandes est un Syndicat Mixte créé en 1988 pour la sauvegarde et la gestion des étangs landais, couvrant ainsi 15 plans d'eau* douce du littoral landais, et représentant environ 10265 hectares de superficie en eau.

Ses champs de compétence visent à sauvegarder les plans d'eau, protéger la biodiversité locale, préserver les activités traditionnelles, organiser la fréquentation et réguler la présence et la prolifération d'espèces végétales envahissantes.

Géolandes regroupe les Communautés de Communes des Grands Lacs, de Mimizan, de Côte Landes Nature, les communes de Moliets-et-Maâ, Messanges, Azur, Soustons, Seignosse, Tosse, Ondres et Tarnos, et le Département des Landes.

** lac de Cazaux-Sanguinet, petit étang de Biscarrosse, lac de Parentis-Biscarrosse, retenue des Forges, étang d'Aureilhan, étang de Léon, étang de Moliets, étang de Laprade, étang de Moisan, étang de Soustons, étang de Pinsolle, étang de Hardy, étang Blanc, étang du Turc et étang de Garros (cf carte).*

Lac de Cazaux-Sanguinet

Partenaires institutionnels

- Conseil régional d'Aquitaine
- Conseil général de Gironde
- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral aquitain
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Alimentation et du Logement (DREAL) Aquitaine
- Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes

Partenaires techniques

- Fédération des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Fédération Départementale des Chasseurs des Landes
- Laboratoires d'analyses
- IRSTEA
- Bureaux d'études techniques
- Cabinets d'architectes paysagers
- Entreprises (paysage, travaux publics, dragage, construction bois...)



Prélèvement



Arrachage manuel



Jussie et Myriophylle du Brésil



Aire de jeux à Mimizan

► Etudes générales et/ou particulières

Etudes d'amélioration des connaissances : suivi de l'évolution de la qualité des plans d'eau (analyses biologiques, d'eau, des sédiments...), études hydrauliques...

Etudes opérationnelles : évaluation de l'impact des interventions de gestion sur la végétation aquatique, campagnes bathymétriques (calcul des hauteurs d'eau) et pédologiques (caractérisation de la nature des sédiments), études préalables aux aménagements...

Etudes réglementaires : Etude d'Impact, Loi sur l'Eau, Incidences Natura 2000, Loi Littoral, Sites Inscrits et Classés...

Connaître les plans d'eau, comprendre leur fonctionnement pour mieux les préserver

► Lutte contre le comblement des plans d'eau

Action préventive (à l'aval des cours d'eau) : Construction de nouveaux bassins dessableurs
Gestion et entretien de 16 bassins dessableurs
Permet de sauvegarder 1,6 hectare (16 000 m²) de surface en eau chaque année

Action curative (au niveau des plans d'eau) : Travaux de désenvasement et/ou désensablement par dragage ou curage

Revalorisation des sédiments

Pérenniser la surface en eau actuelle des lacs et étangs

Dragage de l'étang d'Aureilhan



► Régulation de la prolifération des plantes aquatiques

Opérations ponctuelles de restauration des milieux (arrachage mécanique)

Opérations récurrentes d'entretien lourd (faucardage-moissonnage)

Accompagnement technique et financier des collectivités membres dans les opérations de surveillance et d'entretien (programmation en fonction des enjeux, recours privilégié à l'arrachage manuel sélectif, mobilisation des usagers)

Gestion du devenir des produits extraits
Organisation de sessions de formation et d'information

Espèces ciblées : jussies, myriophylle du Brésil, lagarosiphon major, égérie dense

Préserver la biodiversité locale et les activités traditionnelles en favorisant l'implication des acteurs locaux

► Aménagements des abords des plans d'eau (Plans Plages lacustres)

Démarche inscrite dans une dynamique régionale (Schéma Plan Plages littoral aquitain)

Amélioration des conditions d'accueil du public sur les espaces lacustres

Rationalisation des circulations (véhicules, cycles, piétons) et du stationnement

Mise en œuvre d'équipements de découverte du milieu naturel, voire d'équipements ludiques
Requalification paysagère des secteurs dégradés

Mieux accueillir le public en préservant les milieux naturels

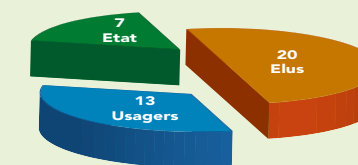
► Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

« Etangs littoraux Born et Buch »*

Déclinaison locale du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui s'applique à l'échelle du bassin Adour-Garonne.

Le périmètre du SAGE s'étend sur 2 départements (Landes-Gironde), comprend 27 communes (6 en Gironde et 21 dans les Landes) et inclut les lacs de Cazaux-Sanguinet, Parentis-Biscarrosse, le petit étang de Biscarrosse et l'étang d'Aureilhan, leurs affluents et exutoires.

La Commission Locale de l'Eau (organe de gouvernance) est composée de 40 membres :



4 enjeux majeurs identifiés :

- Préservation de la qualité de l'eau,
- Gestion hydraulique et quantitative,
- Protection, gestion et restauration des milieux
- Maintien, développement et harmonisation des usages et organisation territoriale

Organiser la gestion de la ressource en eau et la préservation des milieux aquatiques à une échelle cohérente

* Pilotage assuré jusqu'à l'approbation du SAGE prévue en 2015